

Bulletin N°7 du 25 mai 2022

Résumé de la semaine

Il a plu et les quantités sont très hétérogènes, de 5 à presque 100 mm. De plus, les pluies orageuses accompagnées de grêle ont provoqué d'importants dégâts dans plusieurs secteurs du département. Dans les zones où les pluies ont été faibles et pour des maïs ayant atteint le stade 10 feuilles, les premiers tours d'eau pourraient commencer cette semaine. Pour préserver la ressource en eau, il faut :

- avoir du matériel en bon état de fonctionnement ;
- éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h) ;
- s'auto-limiter dans la mesure du possible ;
- bien adapter les apports au sol et au besoin de la culture.

5 bassins sont en **alerte** (arrêté préfectoral du 16 mai 2022) :

Argance	Sarthe Médiane	Tusson + Veuve + Anille	Vaige + Erve + Taude	Vive Parence
----------------	-----------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

4 bassins sont en **vigilance** :

Aune	Braye	Gée	Narais + Dué
-------------	--------------	------------	---------------------

Point météo






Météo de la semaine passée

Période	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
18/05 au 24/05			
Coulans sur Gée	44	26	78
Le Lude	17	28	87
St Rémy du Val	49	26	76
Volnay	15	26	79

Source : Weather Measures.

Avec les pluies, le temps s'est rafraîchi. La demande climatique a été de 3.8 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 26/05	Vendredi 27/05	Samedi 28/05	Dimanche 29/05	Lundi 30/05
Temps					
T° min /max (°C)	13/22	9/21	7/19	8/18	7/18
Pluie (mm)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ETP (mm)	4.0	3.3	5.4	4.3	3.6
Vent (km/h)	10-25	5-30	10-30	20-45	5-30

Sources : Météociel/Weather Measures - Commune Le Mans

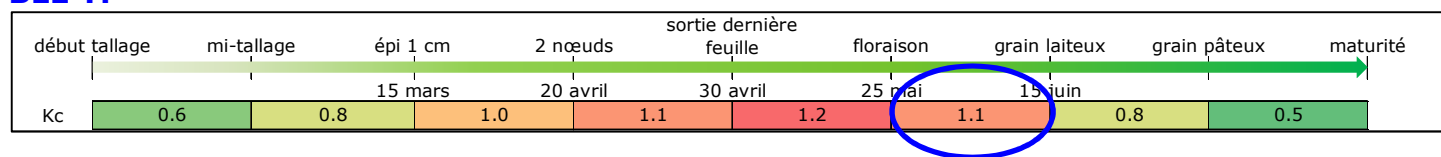
Le temps sera sans pluie et plus supportable du côté des températures. La demande climatique sera en moyenne de 4.1 mm/j. Le vent sera modéré à fort, notamment dimanche.

Périodes de sensibilité des cultures au stress hydrique

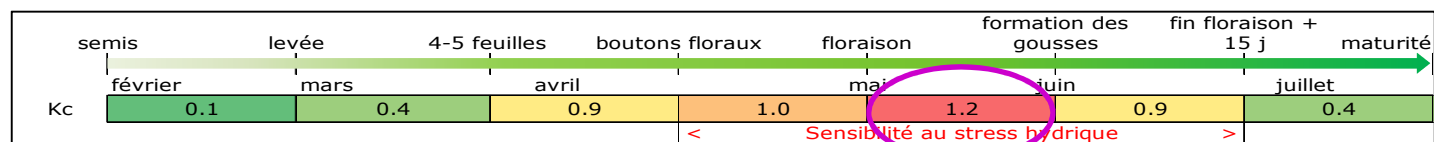
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
BLE T.	2 nœuds → épiaison + 15-25 j					
COLZA	début floraison → remplissage des grains					
POIS P.	8 F → stade limite avortement					
MAIS	10 F → 50% humidité du grain					
TOURNESOL	début floraison → fin floraison + 10 j					

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades

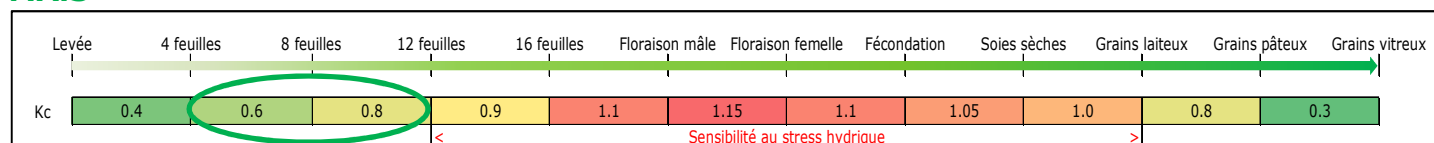
BLE T.



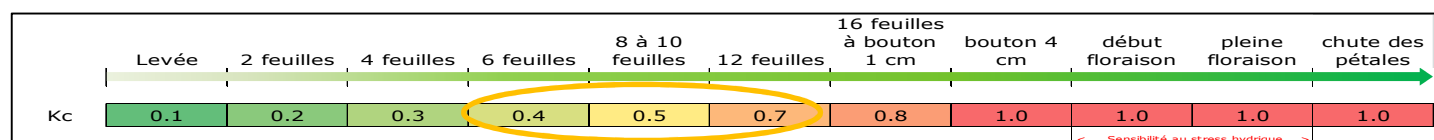
POIS P.



MAÏS



TOURNESOL



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Blé tendre d'hiver

Les blés vont de fin floraison à grain formé.

- Si le cumul des pluies est inférieur à 20 mm, 1 tour d'eau est à prévoir d'ici la fin de cette semaine. Si vous avez noté la date d'épiaison de vos céréales, vous pouvez prévoir d'arrêter l'irrigation :
 - 15 jours après en sols profonds ;
 - 20 jours après en sols moyens ;
 - 25 jours après en sols superficiels.

Pois P.

Les pois de printemps vont de fin floraison à formation des gousses.

- Pour les secteurs où les pluies ont été faibles, 1 tour d'eau (25 mm) est à envisager pour assurer le nombre de graines et leur remplissage.
- Arrêt de l'irrigation : stade limite d'avortement (diamètre des grains supérieur à 6 mm).

Tournesol

Les tournesols vont de 3 à 6 paires de feuilles. **L'irrigation n'est pas d'actualité.**

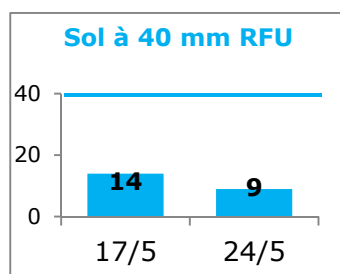
- L'irrigation aura un intérêt par temps sec et sur parcelles à faible réserve hydrique. Dans ces situations, prévoir 2 tours d'eau : 1 juste avant floraison ou tout début floraison et 1 en fin de floraison. N'irriguez pas en pleine floraison pour ne pas favoriser le développement du sclérotinia sur capitule.

Maïs

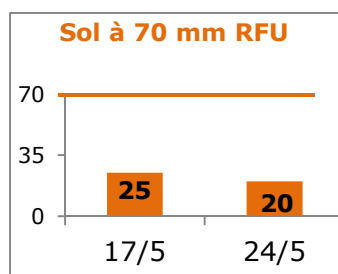
Les stades vont de levée à 12 feuilles.

- A 10 feuilles, les maïs commencent à entrer en période sensible au stress hydrique. En l'absence de pluies significatives et compte tenu des réserves du sol qui étaient loin d'être remplies, un tour d'eau pourrait être déclenché cette semaine ou début de semaine prochaine.

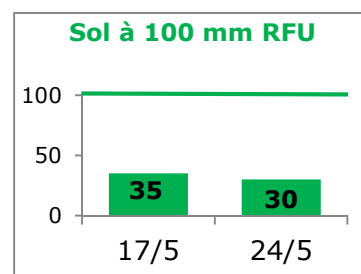
Bilan hydrique au 24 mai pour un maïs à 10 feuilles au Lude



On est à 23% de la RFU max. Un 1^{er} tour d'eau de 25-30 mm est à envisager ce mercredi 25 mai.



On est à 29% de la RFU max. Un 1^{er} passage à 25-30 mm est à envisager vendredi 27 mai.



On est à 30% de la RFU max. Là-aussi, un 1^{er} tour d'eau de 25-30 mm est à envisager samedi 28 mai

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 24/5 = état de la réserve au 17/5 + pluies du 18/5 au 24/5 + irrigation - (Kc (maïs à 10 feuilles) x ETP Le Lude du 18/5 au 24/5) = 14 + 17 + 0 - (0.8 x 28) = 9 mm.

Spécial cénomaniens

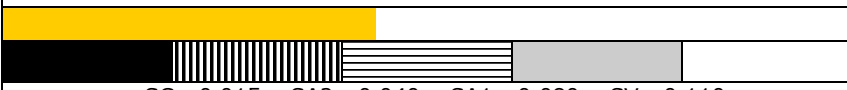
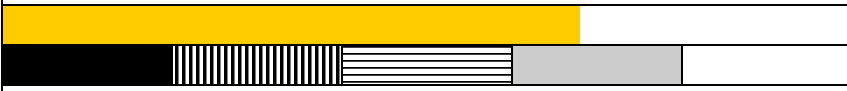
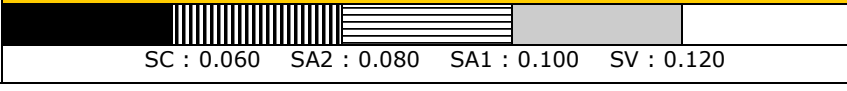
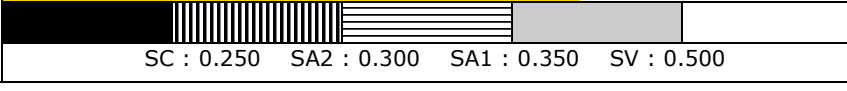
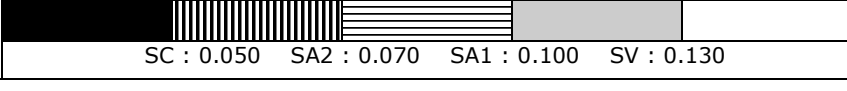
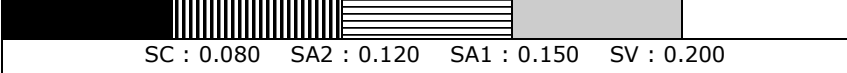
Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 6 mai). Les maïs sont à 5 feuilles. Il y a eu 15 mm depuis vendredi dernier. La sonde capacitive a été posée 19 mai. On est à 47% de la RFU et compte tenu du stade du maïs, il est encore trop tôt pour irriguer.

Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 17 avril). Les maïs sont à 9 feuilles. Il y a eu une dizaine de mm cumulés depuis vendredi dernier. La sonde capacitive a été posée le 19 mai. On est à 95% de la RFU (un tour d'eau a été réalisé pour valoriser l'apport d'engrais). L'irrigation n'est pas encore d'actualité.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la
Chambre d'agriculture

sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.041 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.177 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.341 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.421 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.213 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.198 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la
Chambre d'agriculture

sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 6.193 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 11.114 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	
Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.323 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	
Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.351 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 1.018 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 4.891 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 16.086 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

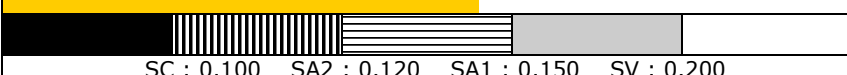
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture


sur **irrig'eau** en cliquant **ICI** ou par mail à **irrigation-72@pl.chambagri.fr**

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.093 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.147 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.081 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.765 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.162 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans
15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>